CRC Bretagne Sud

or : DGS
cc : Loged / urba
Maire

Auray, le 22 décembre 2016

COURRIER ARRIVÉ
Le : 26 DEC. 2016
MAIRIE DE ST PIERRE QUIBERON

Mairie de Saint-Pierre Quiberon
A l'attention de Madame Le Maire
70 rue Docteur Le Gall
B.P. 11
56 510 SAINT PIERRE QUIBERON

Objet : Avis sur le projet de PLU arrêté
Nos ref : NS_2016_56_URB

Madame Le Maire,

Conformément à l'article L.153-16 du code l'urbanisme, veuillez trouver ci-dessous l'avis du CRC Bretagne Sud sur le projet de PLU arrêté le 16 septembre 2016.

Conformément à la charte conchylicole du Morbihan, notre attention se portera dans ce projet de PLU sur les points suivants:

- Les dispositions propres à assurer une bonne qualité des eaux de production conchylicole.
- La protection des espaces conchylicoles par la définition de zones dédiées à l'activité : Ac (activité aquacole sur domaine terrestre) et Ao (activité aquacole sur domaine public maritime).

• L'enjeu de reconquête de la qualité des eaux conchylicoles

Le projet vise à garantir une bonne collecte et bon acheminement des eaux usées et des eaux pluviales.

Les études relatives à l'assainissement des eaux pluviales et eaux usées (schéma directeur et zonage) ont été réalisées ou actualisées, et traduites dans le projet de PLU.

La capacité de traitement des eaux usées a été prise en compte dans la définition de la capacité d'accueil.

Cependant, il aurait été opportun que le diagnostic évoque pour la partie qualité des eaux, le classement sanitaire des zones de production de coquillages vivants. En effet, l'activité conchylicole fait l'objet d'un suivi périodique, et assure un rôle de

Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud
7, rue du Danemark - Porte Océane - CS 10325 - 56403 AURAY Cedex
Tél. 02 97 24 00 24 - Fax 02 97 24 31 40 - Email : accueil@huitres-de-bretagne.com - Site : www.huitres-de-bretagne.com

sentinelle de la qualité des eaux marines. En ce sens, il aurait été intéressant que la commune retienne l'évolution de ce classement sanitaire en indicateur de suivi du PLU.

• La gestion des espaces à vocation aquacole.

La Baie de Quiberon est le 1er centre de captage des huîtres plates en France. Les 2500 hectares de parcs concédés en eaux profondes placent la Bretagne Sud au 1er rang des régions conchylicoles françaises en surface. Antérieurement au contexte de mortalités ostréicoles actuel, la Baie de Quiberon était exploitée par une soixantaine d'entreprises et représentait un potentiel de plus de 20 000 tonnes d'huîtres creuses.

La Baie de Plouharnel voisine représente près de 40 entreprises et 180 hectares de concessions.

Si l'activité conchylicole n'est pas présente « à terre » sur la commune de Saint-Pierre Quiberon, elle est donc de première importance sur son territoire maritime.

Le projet de PLU ne zone pas le territoire marin. Si à l'issue de la concertation, ce choix était retenu, nous demandons à ce qu'une vigilance particulière soit portée au règlement pour une bonne prise en compte de l'activité conchylicole. Aussi en cas de zonage de la mer en espace naturel ou remarquable (N ou Nds), nous demandons que le règlement écrit renvoie soit aux occupations prévues par le Code Général de la propriété des personnes publiques, soit aux dispositions de l'article R 121-5 du code de l'urbanisme et autorise ainsi « *Dans les zones de pêche, de cultures marines ou lacustres, de conchyliculture, de saliculture et d'élevage d'ovins de prés salés, les constructions et aménagements exigeant la proximité immédiate de l'eau liés aux activités traditionnellement implantées dans ces zones, à la condition que leur localisation soit rendue indispensable par des nécessités techniques* ».

Sous cette réserve, le CRC Bretagne Sud émet un **avis favorable** sur le projet.

Recevez, Madame Le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président,
Philippe LE GAL